



ALERTE

LA PREVOYANCE EN DANGER

L'augmentation continue du nombre de salariés de notre groupe, qui se retrouvent en situation d'être pris en charge par l'AG2R, nous a déjà amenés à signer un accord d'augmentation des cotisations le 10 décembre 2001.

Cela ne suffit plus.

Après les augmentations de la mutuelle, à son tour, pour équilibrer les comptes, l'AG2R demande **0.69 % de cotisations en plus** pour l'invalidité (à savoir actuellement le prélèvement AG2R est de **0,62 % - 0.18 % pour le décès + 0,44 % pour l'invalidité**).

Alors que dans nos accords, la direction finance 60 %, cette fois ci, elle ne veut plus payer et laisserait les 0,69 % à la charge des seuls employés.

**POUR LA CFDT, CETTE PROPOSITION
N'EST PAS ACCEPTABLE.**

*CHEZ CASINO, JUSQU'A CE JOUR, LA PREVOYANCE ETAIT BONNE
MAIS PAS LES SALAIRES.*

NOUS NE POUVONS ACCEPTER CE DICTAT.

**CETTE AUGMENTATION DE 111 %
EST HORS DE PORTEE POUR NOS BOURSES.**